



Programme de formation Maintenance et Actualisation de Compétences SST - MAC-SST

Objectif général :

L'objectif du maintien et Actualisation de Compétences MAC est de s'assurer que le SST est toujours capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s) et de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Public et prérequis :

Être titulaire de la formation SST.

Durée :

Volume d'heure de face à face pédagogique : 07 heures en présentiel

Nombre de jour : 1

Horaire préconisé : 8h00 / 12h00 et 13h30 / 16h30

Nombre de stagiaires :

La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes.

Moyen pédagogiques, techniques et d'encadrements :

La formation est réalisée par un formateur titulaire du certificat de formateur SST délivré par l'INRS et à jour de ses compétences, de préférence dans les locaux de l'entreprise commanditaire (l'espace de formation devra être adapté au nombre de stagiaires).

Une présentation assistée par ordinateur projetée sur grand écran est utilisée comme support pédagogique afin d'animer l'action de formation.

Les méthodes pédagogiques s'appuient sur des études de cas, des débats, des exposés interactifs, des démonstrations, des apprentissages, des exercices d'application, des QCM, du questionnement, des mises en situation.

Matériel pédagogique et de communication :

- 1 mannequin de désobstruction nourrisson,
- 2 mannequins de réanimation adulte + peau de visage individuelle,
- 1 mannequin de réanimation enfant + peau de visage individuelle,
- 1 mannequin de réanimation nourrisson + peau de visage individuelle,
- Lot de consommables pour les mannequins,

- 2 défibrillateurs avec accessoires et consommables,
- 5 tapis de sol,
- 1 coupe de tête,
- 1 lot hémorragie (garrots médicaux, garrots de fortune, pansements compressifs),
- 1 caisse de matériel inerte de simulation,
- 1 ordinateur,
- 1 écran de projection,
- 1 vidéoprojecteur,
- 1 plan d'intervention.

Domaine de compétences :

Le retour d'expérience :

- Présentation des actions de prévention réalisées.
 - Débats et analyse des actions de prévention menées par les stagiaires dans leur entreprise.
- Retour d'expérience sur les premiers secours.
 - Débats et analyse des actions de premiers secours réalisées par les stagiaires en tous lieux.

Actualisation des compétences du sauveteur secouriste du travail

- **Compétence 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail :**
 1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise,
 2. Protéger de façon adaptée,
 3. Examiner la victime,
 4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime,
 5. Secourir la victime de manière appropriée.
- **Compétence 2 : Contribuer à la prévention des professionnels dans l'entreprise :**
 6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise,
 7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail,
 8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

Suivi de l'évaluation :

La présence à la totalité de la formation est impérative, une feuille de présence est émargée par les stagiaires et à par demi-journée.

Modalités d'évaluation des acquis pédagogiques :

Les modalités sont réalisées en deux étapes :

- L'évaluation formative, effectuée par une participation aux différents contrôles de connaissance (QCM, questionnement, apprentissage, exercices d'application),
- L'évaluation certificative, à partir d'une situation d'accidents de travail proposée par le formateur, le stagiaire devra montrer sa capacité à mettre en œuvre les compétences qui lui permettraient d'intervenir efficacement face à la situation proposée. Le stagiaire répondra à un questionnement simple portant sur ses compétences en matière de prévention.

La certification des compétences :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

Qualification délivrée :

Un nouveau certificat de sauveteur secouriste du travail est délivré par l'organisme de formation sous forme de carte ainsi qu'une attestation individuelle.

La validité de ce certificat est fixée à deux ans et la prolongation de celle-ci est à nouveau conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Support pédagogique :

L'ED 4085 de l'INRS (5^e édition mars 2022 révisé en mai 2023) synthétisant l'ensemble des conduites à tenir est remis en cas de mise à jour ou de perte.

Evaluation de la formation :

Une évaluation de fin de formation est réalisée par les stagiaires afin d'évaluer l'atteinte des objectifs pédagogiques ainsi que leur niveau de satisfaction.